



**Donnez-vous  
les moyens d'agir**



## **La mise au PAS sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

Le gouvernement a remis au parlement les 3 rapports qu'il avait demandé après la décision du report d'un an de la mise en place du Prélèvement A la Source.

Engagée par le précédent gouvernement, la réforme de la collecte de l'impôt sur le revenu devait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **Ce chantier impactant fortement la DGFIP avait suscité de vives critiques de la part de la CFTC et des autres OS**

Le gouvernement, sans doute plus sensible aux préoccupations des employeurs devenant tiers collecteurs, a profité de leur émoi pour différer d'un an l'entrée en vigueur.

Concomitamment, il avait commandé 3 rapports sur les conditions de mises en œuvre, la phase pilote menée au cours de cet été, et sur solutions alternatives possibles à la formule préconisée.

**Les rapports ont été rendus publics ce mardi 11 octobre.**

**Sans surprise hélas, ils valident les solutions retenues et balayent d'un revers de manche toute autre solution dont celle préconisée par la CFTC DGFIP, à savoir la mensualisation obligatoire.**

**Le prélèvement à la source sera donc effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2019...**

**Ce qui ( accessoirement ? ) rendra visible, sur la paye du mois de janvier 2018, la baisse des cotisations salariales et le gain de pouvoir d'achat qu'elle va procurer ( pas à nous, fonctionnaires...), qui aurait été occulté par la mise en place d'un prélèvement d'impôt.**

**Mauvais esprit ???**

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet – Télédoc 322**

**75013 PARIS**

**TEL 01 44 97 32 74**

**[WWW.cftc-dgfip.fr](http://WWW.cftc-dgfip.fr)**

**[cftcdgfip@gmail.com](mailto:cftcdgfip@gmail.com)**